



## Augmentation abusive de loyer

Par **help78**, le **17/06/2009** à **23:05**

bonjour tous,

j'ai besoin de votre aide pour résoudre un petit litige avec mon propriétaire. J'ai signé un bail le 31 juillet 1996 pour un loyer de 5 125 Fr (soit 781,30 €) avec révision du loyer le 1<sup>o</sup> août de chaque année.

Mon proprio ne s'est écidé à augmenter le loyer qu'en 2006. Il m'a fait un nouveau bail en avril 2006, pour un loyer de 930 € et une révision de loyer le 1<sup>o</sup> mai de chaque année, moyenne de réf 3 trimestre 2005 valeur 1278. J'ai trouvé l'augmentation excessive (+ 148,70 €) mais n'ayant jamais eut d'augmentation je n'ai rien dit. Le 1<sup>o</sup> mai 2007 il a voulu augmenter le loyer (chose que je ne conteste pas) mais cette fois encoeur de façon abusive.

1 050 €, soit une augmentation de 120 €, j'ai refusé de payer cette augmentation. A-t-il le droit d'augmenter autant et quels sont mes recours.

Merci à tous pour vos réponses